

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA PROMOTION DES ACTIONS INTERCOMMUNALES DES CONTRATS DE VILLE

ACHERES ET VERNOUILLET

Nos réf. : MHIJ/PA/2012
Objet : Rapport d'activité 2012

Vernouillet, le 13 septembre 2013

RAPPORT A MADAME ET MONSIEUR LES MAIRES DE ACHERES ET VERNOUILLET

Application de l'article 40 de la Loi 99-586 du 12/07/1999
(art L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales).

1 – PRESENTATION DU SYNDICAT

1.1 Composition

Le Syndicat est composé des communes d'Achères et Vernouillet.

1.2 Création

Syndicat à vocation unique, il a été créé par arrêté préfectoral du 21 juillet 2000 en vue de la gestion du contrat de ville intercommunal 2000-2006 de la Boucle de Seine, signé le 20 décembre 2000 avec l'Etat et le F.A.S. Le Comité Syndical a souhaité poursuivre son action dans le cadre du nouveau dispositif de la Politique de la Ville, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, notamment sur la thématique santé qui constitue le volet intercommunal des CUCS des 2 communes.

1.3 Objet

Le syndicat a pour objet d'organiser la mise en commun, pour des programmes d'actions pouvant entrer dans un Contrat Urbain de Cohésion Sociale, des compétences suivantes :

- assistance aux communes pour la mise au point de leurs contrats et des programmes d'actions,
- sélection des actions présentant un intérêt commun pour les communes associées et la désignation des maîtres d'œuvres pour ces programmes,
- recherche des financements pour la réalisation des programmes d'actions,
- répartition des financements action par action entre les communes ou les opérateurs désignés par les communes conformément aux projets préalablement approuvés par le Comité Syndical,
- suivi de la réalisation des programmes d'actions intercommunaux,

1.4 Mode de Gestion

Le Syndicat est administré par un Comité Syndical composé de délégués titulaires (4) et suppléants (2) désignés par les conseils municipaux de chaque commune.

♦ **Présidente :**

Mme Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET

♦ **Vice-Président :**

M. Alain OUTREMAN

♦ **Délégués titulaires :**

Mme Nicole BINEAU

M. Vito DILIBERTO

♦ **Délégués suppléants**

Mme Gaëtane PINIER

Melle Asma OUMHAND

Le Syndicat s'est réuni 2 fois et les principales délibérations du comité ont porté sur :

- débat d'orientation budgétaire 2012,
- programmation 2012,
- compte administratif 2011,
- compte de gestion 2011,
- affectation des résultats de l'année 2011,
- budget primitif 2012,
- participations communales 2012,
- subvention 2012 à l'association Les Vernes.

2 – FINANCES - BUDGET

Le budget du Syndicat a été voté lors de la séance du 4 avril 2012. Il a été précédé du Débat d'Orientation Budgétaire organisé lors du Comité Syndical du 22 mars 2012. Il comprend une section de fonctionnement, composée principalement :

DEPENSES

♦ **des frais de fonctionnement** : ils sont liés aux frais de prestations de services envisagés pour la mise en œuvre du projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire et à la mission de secrétariat confiée à la commune de Vernouillet,

♦ **des frais liés aux actions du C.U.C.S** : subventions accordées aux maîtres d'œuvres des actions (association les Vernes pour l'Espace Ecoute).

RECETTES

♦ **des subventions obtenues relatives aux actions du C.U.C.S** : elles sont liées aux financements susceptibles d'être obtenus auprès des différents organismes lorsque le SIPAICOV est le maître d'œuvre de l'action

♦ **des participations communales** : le Comité Syndical a fixé pour l'année 2012, les participations communales aux frais de fonctionnement du Syndicat de la manière suivante :

- ♦ Achères : 5 000,00 €
- ♦ Vernouillet : 5 000,00 €

3 – ACTIVITE DU SYNDICAT

Suite à l'adhésion de Vernouillet à la Communauté d'Agglomération des 2 Rives de la Seine au 1^{er} janvier 2012, la Mission Ville de la Préfecture a informé le SIPAICOV qu'il ne pouvait plus être éligible aux crédits CUCS sur des actions santé (compétence CA2RS). Par conséquent, la programmation 2012 a porté uniquement sur le soutien à :

♦ Espace Ecoute Jeunes

Portée par l'association les Vernes, cette action s'inscrit dans la prise en charge des phénomènes de souffrance et de troubles du comportement chez les jeunes (10 à 25 ans). Elle s'organise autour d'un dispositif mobile composé d'une psychologue chargée, d'une part, à rencontrer la population ciblée et, d'autre part, à travailler en avec les intervenants de terrain et les professionnels :

- Achères : 335 entretiens
- Vernouillet : 276 entretiens

Par ailleurs, lors des comités syndicaux en 2012, la réflexion a été engagée sur l'avenir du Syndicat et sur de nouvelles orientations susceptibles d'être prises, en matière de handicap, de lutte contre la dépendance et l'isolement et d'accès à la culture. Il s'avère finalement que les attentes et les projets de chaque commune varient selon les problématiques identifiées et il semble difficile de pouvoir porter des projets communs.

Par conséquent, c'est l'hypothèse de la dissolution du syndicat qui a été retenue avec les services de la Sous-Préfecture.

4 – Orientations 2013

Les Comités Syndicaux de 2013 ont été consacrés à l'affectation de l'actif disponible du syndicat qui a ensuite été dissous par arrêté préfectoral en date du 24 juin 2013.

La Présidente,
Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET



